



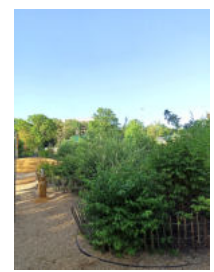
situation 1:500



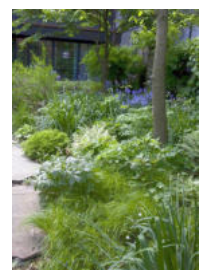
Conservation des arbres existants



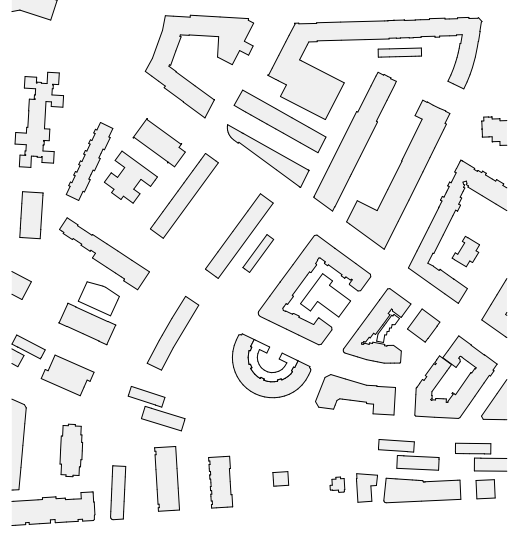
Chemin en stabilisé



Massif planté - jeux



Sous-bois vivaces d'ombre



**Insertion / contexte / quartier**

Les trois barres de logements de la rue Miléant, conçues par les architectes Scherzer et Schurch en 1949 forment un ensemble singulier à Saint-Jean. Alors qu'à l'intérieur du tissu urbain environnant, c'est majoritairement le bâti qui définit la rue, cet ensemble de trois solitaires se caractérise par des barres en retrait de l'espace public. A ce titre, il agit comme figure urbaine particulière dans le quartier. La densification de ces barres posées dans un espace ouvert, est à la fois l'occasion d'une rénovation - surélévation et l'occasion de redéfinir les aménagements extérieurs de ces parcelles ainsi que le rapport que chaque bâtiment entretient avec l'espace public, qu'il s'agisse de la rue ou du jardin.

**Aménagements extérieurs**

Le caractère résidentiel du site existant, avec une distribution des entrées côté Ouest et un parc arboré côté Est donnant sur la rue des Cèdres, offre en l'état une faible variété d'usages et une qualité paysagère peu valorisée pour les habitants du quartier, ou des simples passants circulant sur les voies couvertes ou sur la rue des Chamilles. Le but est de mettre en lumière les qualités du site, et notamment son arborisation marquante et caractéristique à l'échelle du quartier, en mettant à disposition, au sol, des usages et des matériaux qui donnent au site l'aspect d'un parc traversable, composé d'ambiances végétales différentes (existantes et renforcées par de nouvelles plantations arborées et arbustives), de placettes pour s'arrêter, pour jouer.

- Côté Nord, un des cheminements en stabilisé longe l'air de jeux en bois et se déploie parallèlement à la rue des Cèdres sous l'ombre de la canopée existante, dans une ambiance de sous-bois densément planté, et amène jusqu'à la terrasse de la maison de quartier, composée de deux étages -toiture extensive et accès de plain-pied PMR, avec garage à vélos couvert.
- Côté Sud, le chemin se décompose et cingle une secondaire aire de jeux, tournée vers les voies couvertes et s'ouvrant sur le quartier, proposant volontairement aux enfants une ambiance différente des équipements existants à proximité. Une aire de potagers partagés est mise à disposition et profite d'une ouverture lumineuse plein Sud, à proximité immédiate de la noue paysagère qui recueille les eaux du trottoir -désormais reproporcionné- de l'avenue des Tilleuls et enrichit la biodiversité du site en créant un milieu dynamique et attractif car parfois immergé, parfois sec.

Ces arrêts, qui rythment la promenade sous les arbres, sont situés de part et d'autre de la rue Charles-Giron désormais apaisée en zone de rencontre. Ce changement d'affectation permet de maintenir la liaison historique existante en direction de l'Ecole des Chamilles, tout en matérialisant au sol la priorité des mobilités douces. Ce même revêtement perméable se déploie également sur les parvis généreux et larges des immeubles de la rue de Miléant, nouvellement équipés et bordés de massifs de vivaces, apportant un soin particulier aux entrées côté Est en s'affranchissant de la contrainte des accès SIS. Ces parvis donnent également un accès direct sur des parkings vélos extérieurs sécurisés, végétalisés sur trois côtés, et répartis de manière équilibrée. Les surfaces de travail sont en effet prévues en façade Est, sur un terre-pierre végétalisé semé de prairie fleurie, donnant visuellement le sentiment d'une surface végétale homogène bien que fonctionnelle.

La Rue de Miléant voit sa part d'enrobé bitumineux diminuer sous l'impulsion donnée par la rue Charles-Giron. Les places de stationnement existantes sont maintenues, mais reconfigurées de manière à légèrement réduire la chaussée, et désormais de part et d'autre en pavés végétalisés, participant au sentiment de traverser puis se stationner dans un quartier composé d'une multitude de surfaces végétales reliées entre elles. Une placette, côté rue des Chamilles, est traversée par un trottoir qui connecte les rues sans longer les façades, et invite les piétons qui l'emprunte à s'arrêter quelques instants, voire à y pique-niquer.



**Surélévation, rénovation énergétique et extension**

Le projet original témoigne d'une économie de moyen et abrite du logement économique. Quelques attentions soignées sont tout de même à relever, témoins d'une époque et du caractère architectural : la modération en relief, exprimée par des éléments fins en saillie qui marquent les ouvertures côté cage d'escalier-cuises d'un côté et séjour de l'autre; la lumière naturelle dans la cage d'escalier ; une largeur de trame permettant divers aménagements des pièces.

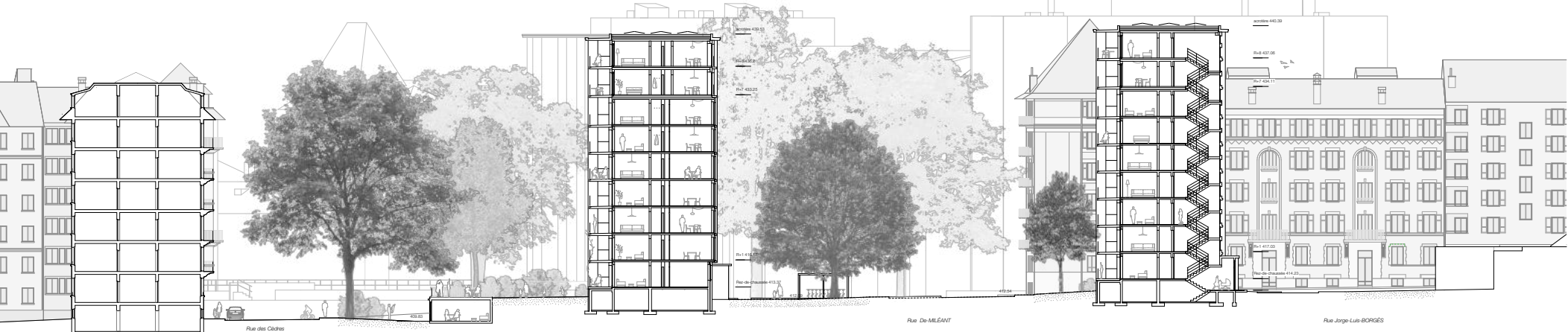
Le projet de surélévation, d'extension et de rénovation énergétique cherche à valoriser le projet original, tout en lui offrant un visage plus ouvert, grâce à la création de balcons. Les fins éléments verticaux en béton sont réinterprétés aussi bien sur les façades Nord que sur les façades Sud. Au Nord, en réutilisant les éléments verticaux (probablement encore en place derrière les parties isolées) et en les prolongeant jusqu'à la nouvelle toiture ; Au Sud, en créant des verticales qui marquent des éléments de balcons en saillies constituant des loggias au droit des séjours.

Superposés à la structure existante, les éléments porteurs des deux étages supplémentaires sont en bois, afin d'alléger la reprise de charge des étages inférieurs. La structure du balcon est indépendante et composée d'un dallage béton et d'éléments verticaux en béton et en métal. L'extension en balcon côté jardins permet d'affirmer un socle, offrant aux logements du rez-de-chaussée des terrasses généreuses avec une partie plantée.

Profitant de la nouvelle épaisseur de façade et de la création des balcons-loggias, les fenêtres côté Sud sont toutes adaptées de plain-pied, afin de faire profiter à tous les logements - existants et futurs - du balcon ajouté. Le choix des matériaux utilisés pour la façade s'imprègne du contexte minéral du quartier avec l'emploi d'un crépi minéral gratté au rez-de-chaussée et taloché aux étages avec deux teintes distinctes visant à identifier un socle, un corps et un couronnement.

**Réemploi - réutilisation**

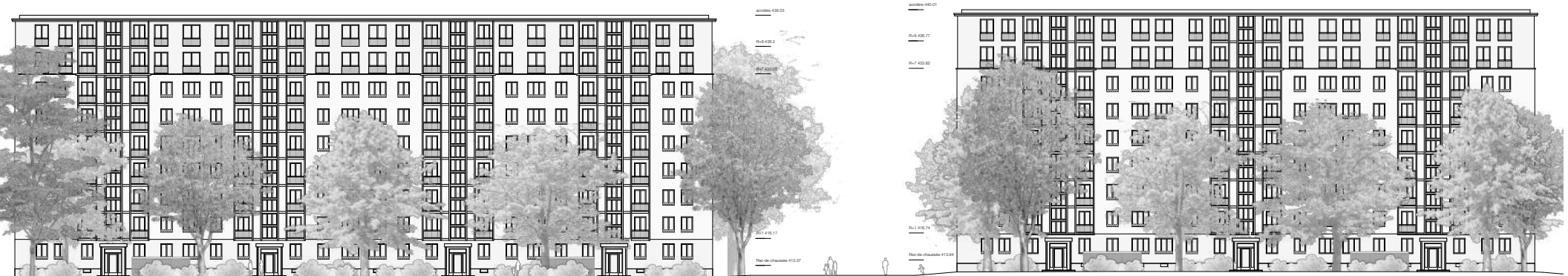
A la fois dans un souci d'écologie mais aussi afin de conserver l'identité du projet, il est prévu de réutiliser les garde-corps caractéristiques de l'ensemble. Ils pourront être repeints et/ou complétés en fonction de leur état et des quantités nécessaires. A un autre niveau, mais dans le même souci de réutilisation, il est proposé un nouvel usage pour le bâtiment des boxes, réaffecté en espace de vie de quartier.



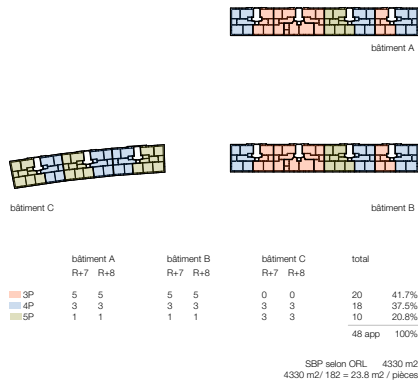
coupe A-A 1:200



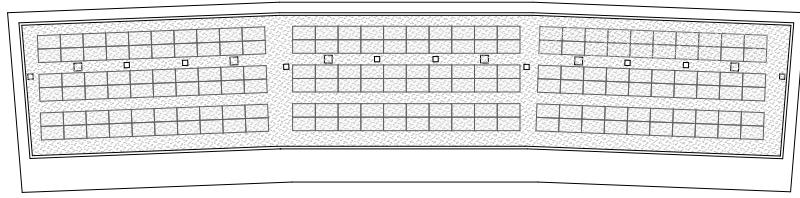
Rez-de-chaussée 1:200



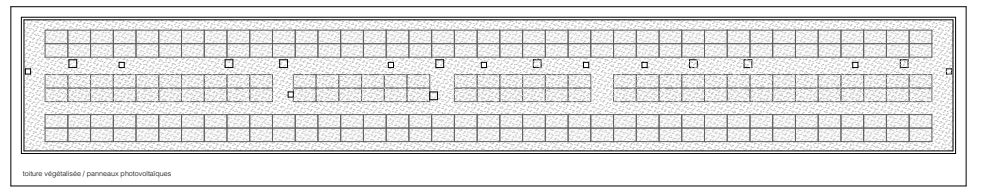
Élévation entrée 1:200



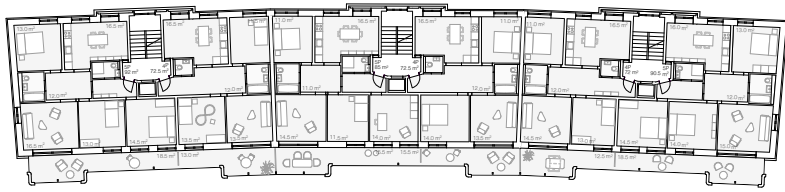
Répartition typologique



Bâtiment C - toiture



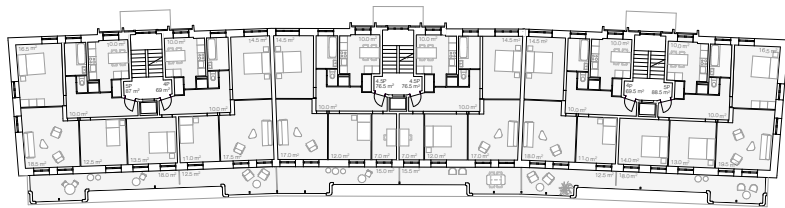
Bâtiment A et B - toiture



Bâtiment C - étages 7 et 8



Bâtiment A et B - étages 7 et 8



Bâtiment C - étages existants 1 à 6



Bâtiment A et B - étages existants 1 à 6

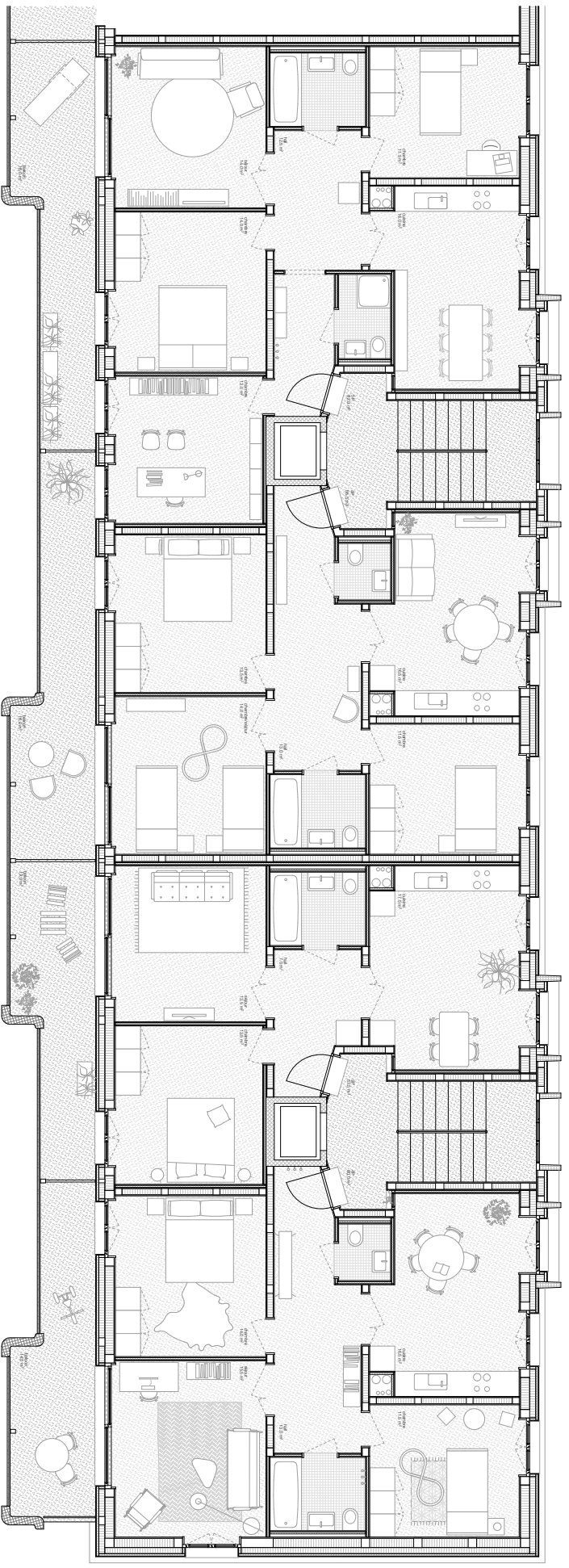
Bâtiment C - sous-sol 1:200

Bâtiment A et B - sous-sol 1:200

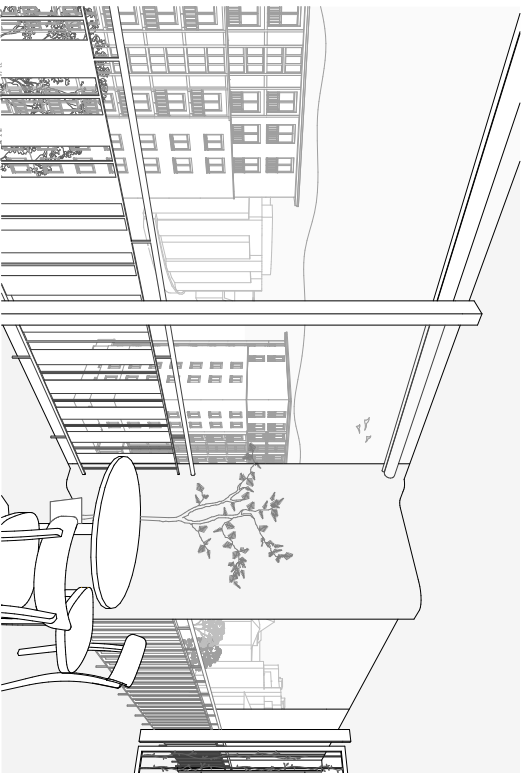


Élévation balcon 1:200





extrait typologique 1:30

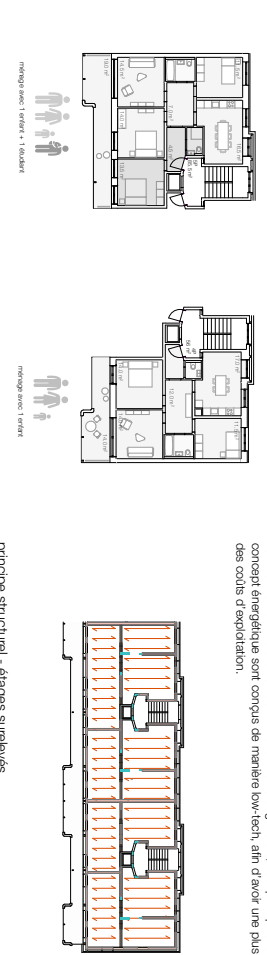


**Typologie**

De manière rationnelle et efficace, la ligne épaisseur de la terre permet aux appartements traversants existants de bénéficier d'espaces de jour bi-orientés. Dans les deux étages de surélévations, suivant le principe distribuit des étages existants, un hall central dessert tous les espaces. La cuisine, orientée Nord-Ouest comme aux étages inférieurs, est dimensionnée de manière plus généreuse et devient la plus grande pièce du logement : une pièce à vivre et un lieu de convivialité dédiés au foyer. Ce plan permet de proposer des logements confortables et agréables, équilibrés, afin d'optimiser les possibilités d'usage en fonction du nombre d'occupants et du type de ménage. Le parti pris est d'offrir des espaces de vie avec d'avantage de flexibilité. Les espaces extérieurs sont continus, mais s'épaississent devant les séjours, créant une loggia qui protège l'espace commun. Afin d'offrir davantage de 3 pièces, une des cages de distribution des bâtiments A et B distribue 3 appartements.

**Construction, Energie et développement durable**

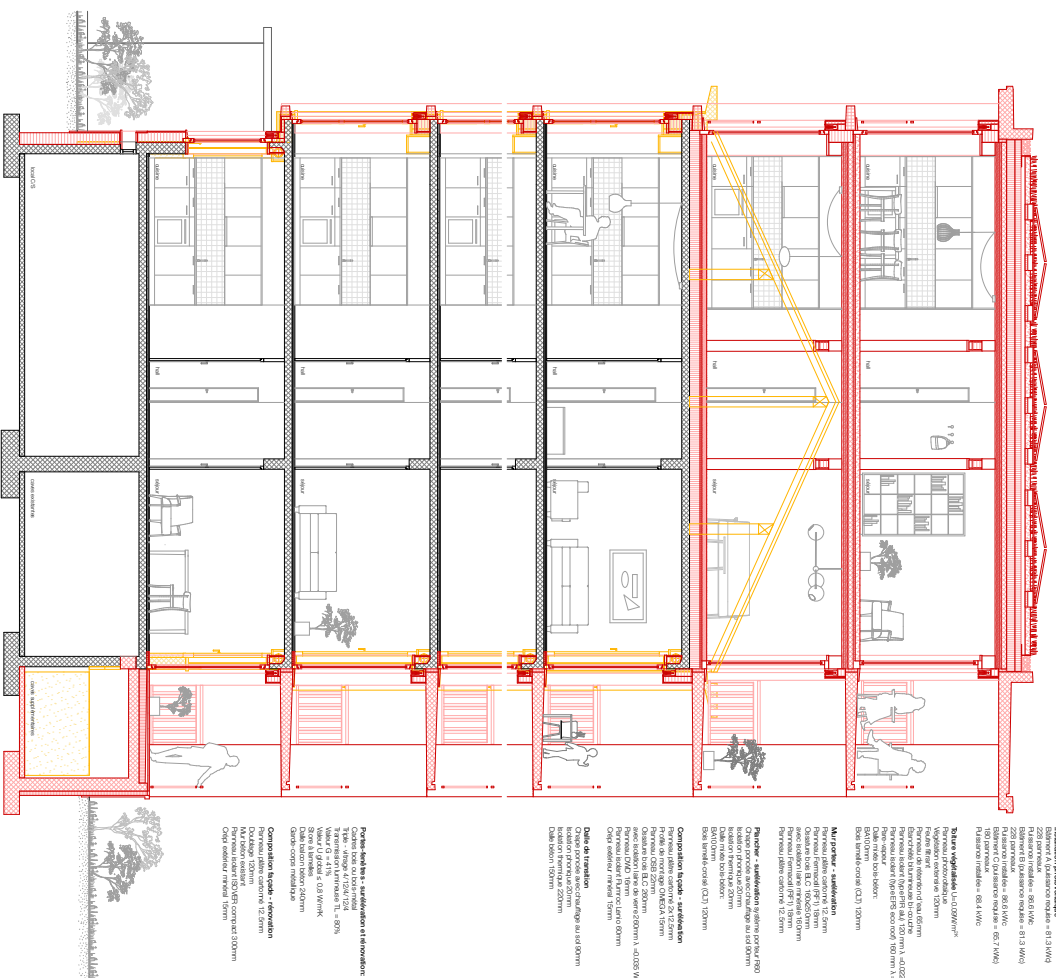
Afin de maintenir le rythme de chéages dans les étages inférieurs, la structure de la surélévation est superposée avec celle des étages inférieurs et est prévu en bois avec des dalles mives bois-béton. Afin d'optimiser le temps de construction, une préfabrication des éléments porteurs en bois est envisagée. Les balcons en dalle béton reposée aux perscriptions requises, sont portés par des bords verticaux en béton marquant l'identité des loggias et par une structure métallique associée au grand corps. Les bords verticaux sont conçus pour permettre la pose de panneaux photovoltaïques. Les systèmes de ventilation offrent l'occasion d'intégrer un BA recouvré et au à pas carbone. La production de chaleur sera assurée par une sous-station raccordée au réseau thermique CAV-SIG. Afin de répondre au standard THPE pour la surélévation, une installation simple liti avec grilles hydrologiques sera réalisée. En période estivale, la surchauffe pourra être évitée grâce à la présence des balcons et de stores toiles ou véliniens. Les toitures végétalisées accueillent des panneaux solaires photovoltaïques. Une compensation à été prise en compte dans le dimensionnement pour une adaptation du système afin d'éviter l'installation de capteurs solaires thermiques pour une adaptation du système de chauffage des locaux. Les systèmes de récupération d'eau grises permettra par ailleurs l'arrosage des plantes et de la toiture. La durabilité du système constructif s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement naturel et bâti. D'une manière générale, les principes constructifs et le concept énergétique sont conçus de manière low-tech, afin d'avoir une plus grande maîtrise des coûts d'exploitation.



principe structural - étages surélevés



intervention sur l'existant - étages existants



coupe et élévation 1:50

